

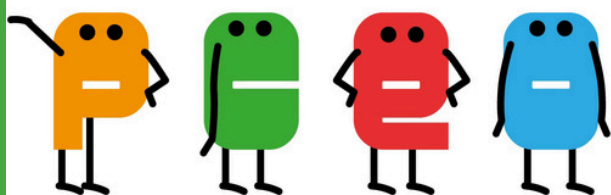


ASSOCIATION VAUDOISE
DES PARENTS D'ÉLÈVES



DEF Département de l'enseignement
et de la formation professionnelle
DGEO Direction générale de l'enseignement
obligatoire et de la pédagogie spécialisée

LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



QUARTO

RÔLES ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CET)



1. LE RÔLE DU CET

Le règlement des Conseils d'établissements (CET) définit leurs missions de manière relativement générale. Il est dès lors utile que les membres du Conseil prennent le temps d'échanger sur ces missions afin d'en construire une compréhension commune et partagée. Cette démarche permet de clarifier le rôle du Conseil et de mieux délimiter son champ d'action.

À partir de ce cadre, le Conseil peut identifier et définir des projets concrets qui orienteront son travail sur une ou plusieurs années. L'élaboration de telles priorités offre une vision commune des objectifs poursuivis, facilite la compréhension du sens de l'engagement de chacun·e et favorise une implication plus forte de l'ensemble des membres.



Rôle n°1

Le CEt concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale

Le rôle du CEt est de veiller à ce que l'organisation de l'établissement tienne compte des réalités de la commune (transports, activités parascolaires, devoirs surveillés, politique familiale, etc.), du quartier et des familles. Il veille également à la cohérence des actions menées par les différents acteurs·trices impliqués dans la vie de l'école, en favorisant une coordination efficace, une communication fluide et une compréhension partagée des responsabilités de chacun·e.

Le CEt constitue ainsi un espace d'échange, de réflexion et de proposition où les différentes parties prenantes peuvent partager leurs informations, leurs besoins et les éventuelles difficultés rencontrées. Son rôle ne se limite toutefois pas à la simple transmission d'informations entre acteurs·trices. Il consiste à écouter les besoins exprimés, à les mettre en perspective avec les autres enjeux de l'établissement et à favoriser le dialogue. Cette démarche permet non seulement de mieux cerner les problématiques, mais aussi de construire collectivement des réponses adaptées et concertées.

LES QUESTIONS À SE POSER

La communication fonctionne-t-elle bien ? Faut-il l'améliorer ? Toutes les parties sont-elles suffisamment informées ?

Ont-elles toutes facilement accès aux informations ?

Quelles sont les impératifs, les besoins, les contraintes d'organisation de chaque partie ? Y a-t-il des incohérences ?

Quels éléments ne donnent pas satisfaction et comment pourrions-nous agir pour y remédier ou du moins y réfléchir ?

Est-ce que les responsabilités de chacun·e sont bien connues et maîtrisées ?





Exemples de pratiques *

QUOI ?

- Travail collaboratif sur la communication entre l'école, les familles et les services de la commune (parascolaire, club de sport, centre jeunesse, etc.).
- Création d'une brochure qui centralise toutes les offres d'animations (culturelles, sportives, musicales, etc.) pour enfants; catalogue par âge, par cycle ou autre.
- Révision de l'horaire scolaire afin qu'il réponde mieux aux besoins : cohérence avec les transports, avec les contraintes du scolaire et du parascolaire, avec le rythme biologique des élèves, etc.
- Réflexion sur la sécurité des élèves/enfants sur les différents trajets.
- Encourager ou soutenir l'organisation d'événements qui rassemblent les familles, l'école, le parascolaire, les centres de jeunes, etc. : fêtes des écoles, marchés, joutes sportives, carnavals, défilés, etc.
- Création de commissions ad hoc ou de groupes de travail thématiques.
- Appel à projets qui favorisent les rencontres, la connaissance des communautés.

OÙ ?





Rôle n°2

Le CEE soutient l'ensemble des acteurs·trices de l'établissement dans l'accomplissement de sa mission

La mission de l'école (LEO art.5)

1. L'école assure, en collaboration avec les parents, l'instruction des enfants. Elle seconde les parents dans leur tâche éducative.
2. Elle offre à tous les élèves les meilleures possibilités de développement, d'intégration et d'apprentissages, notamment par le travail et l'effort. Elle vise la performance scolaire et l'égalité des chances.
3. Plus particulièrement, elle vise à faire acquérir à l'élève des connaissances et des compétences, à développer et à exercer ses facultés intellectuelles, manuelles, créatrices, et physiques, à former son jugement et sa personnalité et à lui permettre, par la connaissance de soi-même et du monde qui l'entoure ainsi que par le respect des autres, de s'insérer dans la vie sociale, professionnelle et civique.

LES QUESTIONS À SE POSER

Comment mettre en œuvre ce soutien ?

Qui peut-on solliciter ?
 Comment peut-on travailler ensemble ?



Quelles sont les missions de l'école dans lesquelles les parents, les communes, les sociétés civiles peuvent / doivent venir apporter leur soutien ?

Quels sont les besoins des uns et des autres pour remplir cette mission ?

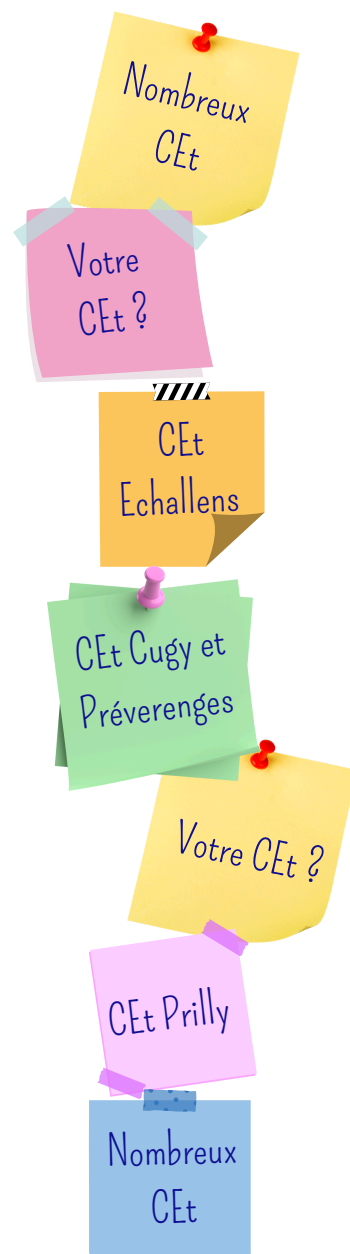


EXEMPLES DE PRATIQUES *

QUOI ?

- Organisation de conférences pour les familles en lien avec les projets de prévention de l'école.
- Organisation de séances d'information.
- Présentation de prestations, stand d'information.
- Intervention de professionnel-le-s (parents) dans les classes pour parler de leurs métiers.
- Organisation de visites d'établissements scolaires pour les familles.
- Rédaction de courrier aux instances compétentes pour exprimer ou faire avancer une demande. Utiliser le poids officiel du Conseil d'établissement pour faire entendre son point de vue et obtenir une réponse.
- Création de commissions ad hoc ou groupes de travail thématiques.

OÙ ?





Rôle n°3

Le CEt veille à la cohérence de la journée de l'enfant-élève

Une articulation harmonieuse entre les temps scolaires et parascolaires constitue un facteur important de bien-être et de sérénité pour les élèves, les enseignant·e·s, les éducateurs·trices et les familles. Veiller à la cohérence de l'organisation des transports, des temps de pause, des dispositifs de surveillance et des différents accueils contribue à offrir un cadre de vie stable et sécurisant pour toutes et tous.

La recherche de cette cohérence relève d'une responsabilité collective, qui implique une coordination étroite entre les différents acteurs·trices concernés afin de garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement proposé aux élèves tout au long de leur journée.

LES QUESTIONS À SE POSER

Faut-il mieux informer les familles, les enseignant·e·s sur un manque de place dans le parascolaire ? et sur les perspectives d'amélioration ?

Les différents temps de transition sont-ils bien coordonnés ? Sont-ils faciles pour les élèves ?

Le CEt veut-il écrire aux instances compétentes pour exprimer une demande ou recevoir des explications ?

Faudrait-il entendre la voix d'autres partenaires pour comprendre les enjeux ?

Les familles ont-elles toutes les informations pour comprendre l'organisation et le fonctionnement du monde scolaire et parascolaire ?

Qui donne cette information à qui ? Comment, par quel biais ? Est-elle suffisamment répétée, accessible à toutes et tous ? Peut-on demander à des associations d'être un relais supplémentaire pour la transmettre ?





EXEMPLES DE PRATIQUES *

QUOI ?

- Demande aux communes d'engager des patrouilleurs·euses pour l'année scolaire ou pour quelques mois en début d'année afin d'encadrer les jeunes élèves dans leurs nouvelles pratiques, leurs nouveaux déplacements, le temps qu'ils prennent leurs marques.
- Demande aux communes d'engager un·e surveillant·e supplémentaire.
- Séances d'informations pour les familles (parents des futurs 1P ou autre).
- Participation aux séances de parents à l'école pour parler du parascolaire et de son articulation avec l'école.
- Soutien ou promotion du Pedibus (en collaboration avec APE).
- Réflexion sur la sécurité des élèves/enfants sur les différents trajets.
- Travailler à la cohérence des règles entre le scolaire et le parascolaire (intérieur / extérieur).

OÙ ?





Rôle n°4

Le CEt permet l'échange d'informations et de propositions

L'échange d'informations sur les actions et les modes de fonctionnement de chacun-e favorise une meilleure compréhension de l'environnement de l'établissement et des enjeux propres à chaque acteur·trice. Cette connaissance mutuelle facilite le travail collectif au sein du CEt.

Le quart parents organise une assemblée des parents selon les modalités prévues par son règlement. Cette assemblée permet de faire émerger des préoccupations et des propositions portées collectivement par les familles. Le CEt peut y recueillir des avis sur des thématiques qu'il souhaite approfondir ou entendre les sujets que les parents jugent prioritaires. Son organisation repose sur le quart parents, avec le soutien logistique de l'école et de la commune.

Bien que les autres quarts ne disposent pas d'assemblées similaires, leurs représentant·e-s peuvent également consulter leurs collègues afin de nourrir les réflexions du conseil.

Enfin, le CEt veille à entendre régulièrement la voix des élèves, notamment par la rencontre des délégué·e-s de classe.

SI DES PROPOSITIONS ÉMERGENT, COMMENT LE CET SOUHAITE-T-IL LES TRAITER ?

Faut-il se renseigner davantage auprès d'autres instances / services / associations ?

Ensuite, quel retour fait-on ?
Comment communiquer le travail fait, les décisions prises ?



Est-ce une action à faire ?
Est-ce de l'information à donner ?

Comment s'organiser pour que la voix de chaque quart puisse être entendue et respectée ?

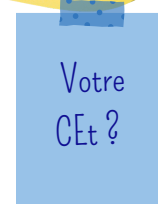


EXEMPLES DE PRATIQUES *

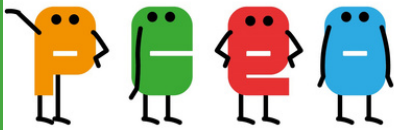
QUOI ?

- Avoir les coordinateur·trices école-familles comme invité·e·s permanents.
- Prévoir l'accueil des nouveaux membres du CEt avec de l'information complète sur le fonctionnement du Conseil.
- Rendre accessible au public les séances de CEt en les annonçant au préalable (site internet ou autre).
- Tenir des PV et les rendre publics rapidement.
- Préparation de l'assemblée de parents en séance de CEt.
- Organiser des sondages, des focus groupes, des workshops.

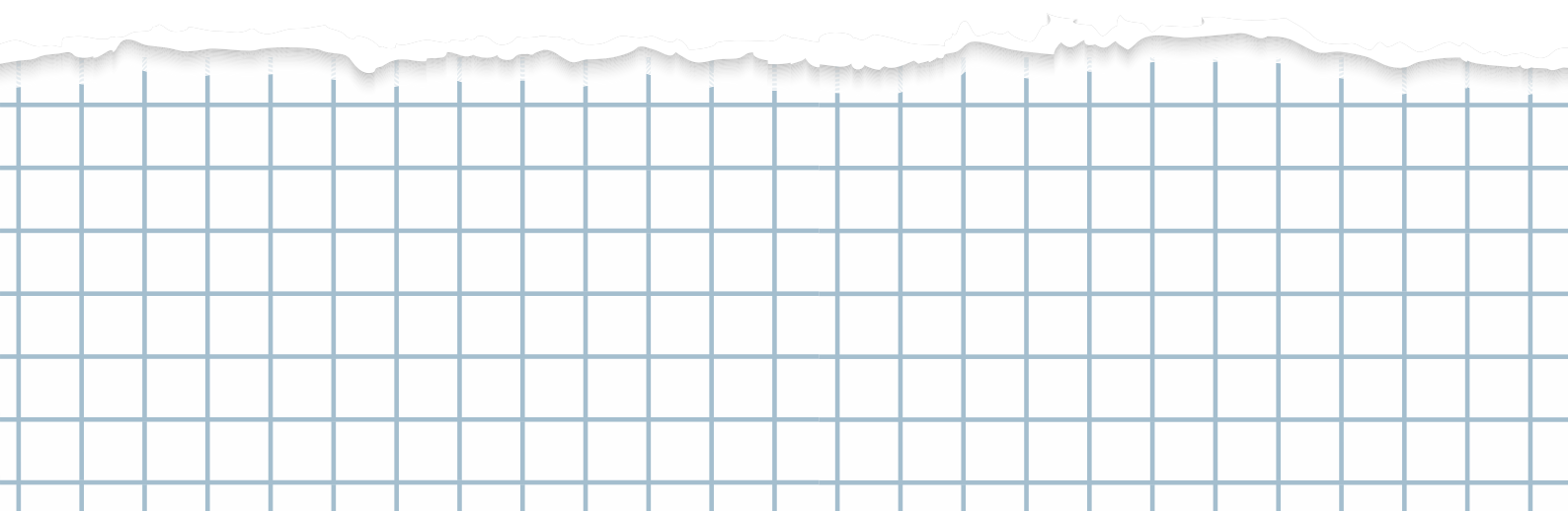
OÙ ?



LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



2. FONCTIONNEMENT



1. CEt = AIDER à ancrer l'école dans son environnement local et à renforcer la communauté éducative

L'école ne fonctionne pas de manière isolée : le développement et le bien-être des enfants reposent en grande partie sur la qualité des liens entre les différents acteurs·trices qui les entourent.

Faire vivre cette communauté implique de :

- mieux se connaître,
- être à l'écoute des besoins et des réalités de chacun·e,
- reconnaître les compétences de toutes et tous
- rester ouvert·e à de nouvelles formes de collaboration.



Cette dynamique collective vise à :

- favoriser la cohérence du parcours quotidien de l'enfant,
- faciliter l'organisation des familles,
- soutenir des conditions d'apprentissage et un climat scolaire de qualité.

2. CEt ≠ un lieu de questions-réponses, mais un espace de dialogue, d'échange et de concertation entre les parents, l'école et les communes.



Le CEt est une instance consultative, réunissant des personnes chargées de délibérer et de **formuler un avis collectif**.

À ce titre, il constitue un espace d'échange, de dialogue et de concertation visant à identifier des réponses pertinentes, adaptées et, lorsque cela est possible, innovantes aux besoins de la communauté.

Les représentant·e·s des écoles et des communes peuvent, grâce à leur expertise et à leur connaissance du terrain, apporter des éléments d'information utiles à la compréhension des sujets abordés. Ces contributions permettent souvent de clarifier certaines situations ou d'en préciser le contexte.

Toutefois, la vocation première du CEt demeure la mise en discussion de problématiques, de préoccupations ou de situations signalées par ses différents membres, dans une démarche de réflexion collective et de recherche de solutions.

3. CEt = Un lieu d'échange où toutes les personnes peuvent discuter :

- de situations **problématiques**,
- de propositions d'**amélioration**,
- de projets,
- de plans d'action, activités, événements, etc. existants ou à venir, dans l'idée de faire **circuler l'information**.

Situations problématiques :

Le CEt examine collectivement les problématiques qui lui sont soumises. Les membres mettent en commun leurs connaissances et leurs expériences afin d'analyser les enjeux, d'évaluer les possibilités d'action et d'identifier des solutions adaptées. Au besoin, ils sollicitent des expertises ou des informations complémentaires auprès de leurs réseaux respectifs.

À l'issue des échanges, le CEt formule des recommandations, des demandes ou des propositions destinées aux personnes ou instances compétentes, dans le but de contribuer à une prise de décision éclairée.

Proposition d'amélioration :

Les propositions portées par un ou plusieurs membres sont discutées sous l'angle de leur pertinence, de leur faisabilité et des ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Lorsqu'une proposition est soutenue, le CEt peut contribuer à sa réalisation par différents moyens (logistique, communication, soutien financier, etc.).

Circulation d'information :

Chaque membre assure la transmission des informations au sein du milieu qu'il ou elle représente. Le CEt peut également communiquer directement en son nom.

4. Pour parvenir à faire tout cela, il faut pouvoir :

- se parler librement,
- se sentir autorisé·e à dire ce qu'on pense vraiment,
- se sentir autorisé·e à changer d'avis,
- ne pas craindre d'être attaqué·e, jugé·e.

Ce qui nécessite

- d'avoir un niveau de confiance suffisant dans le groupe,
- d'avoir une relation d'égalité,
- de reconnaître les expertises de chacun·e.

CEt = PARTENARIAT

Cela ne se décrète pas, cela se construit !

Comment ?



- En prenant du temps pour se connaître avant de vouloir travailler ensemble. Une séance entière de CEt devrait être consacrée à échanger sur les attentes, les objectifs, les disponibilités et les craintes de chacun·e. Il faut avoir des temps informels durant lesquels on peut réellement se rencontrer.
- En prenant garde à la manière dont on écoute et répond aux autres. Chaque parole est légitime, peu importe les divers degrés de pouvoir que l'on peut avoir.
- En s'assurant que tout le monde détient le niveau d'information nécessaire pour siéger sur un pied d'égalité.
- En accueillant les idées innovantes sans jugement.